

**CREER SON ENTREPRISE ?**

Rien de plus simple : complétez cette fiche de création !

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1/ ELEMENTS RELATIFS A VOTRE ENTREPRISE | VOTRE CHOIX | LES CONSEILS DU CABINET |
| FORME JURIDIQUE |  | Cette décision ne se prend pas à la légère, elle engage votre avenir professionnel et personnel.  Vous hésitez dans le choix de la forme juridique de votre entreprise et souhaitez connaître toutes les possibilités qui s’offrent à vous ? Le cabinet CILEX vous permet d’optimiser votre situation en vous guidant dans le choix de votre statut juridique, fiscal et social. |
| DENOMINATION SOCIALE |  | Créer une société passe par le choix de son nom, juridiquement appelée dénomination sociale.  Remarque : Vérifiez le nom des entreprises existantes. Vous pouvez effectuer gratuitement cette recherche sur le site www.infogreffe.fr qui vous donnera toutes les sociétés ayant le même nom. |
| OBJET SOCIAL |  | L'objet social ou objet statutaire détermine les activités que va exercer la société  Vous connaissez évidement l'activité que votre société va exercer, pour autant vous devez également penser à ce qu'elle pourrait être amenée à faire. |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL |  | Toute société doit avoir un siège social. Quelle que soit sa localisation, son rôle est avant tout juridique puisque c’est le lieu où est exercée la direction de la société. |
| MONTANT CAPITAL SOCIAL |  | Le capital social représente le montant des apports réalisés par les associés ou actionnaires lors de la création d'une société. Il est divisé en parts sociales, chacune ayant le même montant.  De plus, il existe différentes notions d'apports qu'il est nécessaire de bien connaître avant de définir son capital social. N’hésitez pas à demander conseil, le cabinet saura répondre à vos interrogations. |
| NOM ET ADRESSE DE LA BANQUE |  | Les apports en numéraires sont déposés sur le compte bancaire de la société. |
| DATE DE DEBUT DE L’ACTIVITE |  |  |
| DATE DE CLOTURE DU 1er BILAN |  | Exemple : Clôture de l’exercice au 31 décembre |

|  |  |
| --- | --- |
| 2/ ELEMENTS RELATIFS AU GERANT OU AU DIRIGEANT | VOS INFORMATIONS |
| NOM ET PRENOM |  |
| NOM ET PRENOM DU PERE  ET DE LA MERE |  |
| ADRESSE PERSONELLE |  |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE |  |
| NATIONALITE |  |
| N° SECURITE SOCIALE |  |
| STATUT  (régime matrimonial, célibataire, divorcé) |  |
| % DE DETENTION DU CAPITAL SOCIAL  *Ex : 100% si EURL ou SASU* |  |
| Si gérant majoritaire, indiquer les personnes hors gérant demandant à bénéficier de l’assurance maladie du déclarant (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité et n°SS)  *Ex : Conjoint ne travaillant pas* |  |
| Si exercice antérieur d’une activité non salariée, préciser laquelle : Dpt, Commune, Date de cessation |  |
| Demande d’ACCRE  (pour plus d’informations, voir p.3) | OUI, je souhaite demander l’ACCRE  NON, je ne souhaite pas demander l’ACCRE |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3/ ELEMENTS RELATIFS AU(X) AUTRE(S) ASSOCIE(S) | VOS INFORMATIONS | |
| Associé(e) | Associé(e) |
| NOM ET PRENOM |  |  |
| ADRESSE PERSONNELLE |  |  |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE |  |  |
| NATIONALITE |  |  |
| % DE DETENTION DU CAPITAL SOCIAL |  |  |

* **Pièces justificatives**
  + Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou copie du passeport en cours de validité
  + Copie justifiant siège social : Bail, contrat de domiciliation, quittance EDF, téléphone…
  + Copie notification Pôle Emploi si demande d’ACCRE
* **Informations complémentaires :**

Pour bénéficier de l**'ACCRE** (Aide aux Chômeurs Créateurs Repreneurs d'Entreprise), il vous faut notamment remplir au minimum l'une des conditions suivantes :

* Etre demandeur d'emploi, indemnisé ou non, durant au moins 6 mois au cours des 18 derniers mois ;
* Bénéficier de minimas sociaux (RMI principalement) ;

En outre, pour bénéficier de l'ACCRE, le futur créateur ou repreneur doit assurer la gestion et le pilotage de son entreprise et donc détenir plus de 50% du capital ou au moins 1/3 s'il devient dirigeant de la société (et si un associé ne détient pas plus de la moitié du capital).

L'ACCRE permet à ses bénéficiaires de profiter de plusieurs avantages à savoir :

* Une exonération de charges sociales durant un an : assurance maladie, maternité, invalidité, décès, prestations familiales, retraite de base etc.
* Le maintien des minimas sociaux durant les premiers mois de l'activité ou le versement en capital.

**Vous souhaitez bénéficier de l’ACCRE ? N’hésitez pas à demander conseil au cabinet CILEX !**